L’intersexe expulsé de France vers le Maroc «va se faire lyncher», craint son avocate

30/06/2017 à 23h35

La France vient d’expulser vers le Maroc une personne possédant des caractéristiques physiques et génitales tant masculines que féminines. Son avocate s’indigne.

Celui qui se fait appeler Tarek, malgré la mention «sexe féminin» sur son état civil, est reparti vers le Maroc, contraint et forcé. Cette personne intersexe, c’est-à-dire possédant des caractéristiques physiques et génitales tant masculines que féminines, a été expulsée mercredi par la France vers le Maroc, révèle l’AFP ce vendredi.

Une décision que son avocate ne comprend pas, l’homosexualité étant pénalement réprimée dans ce pays du Maghreb. «Cela tombe sous le sens que cette personne ne peut pas survivre longtemps au Maroc. Vu son apparence, il va se faire lyncher», s’est indignée son avocate Me Séverine Rudloff, regrettant que «la protection contre les traitements inhumains et dégradants» inclus dans la Convention européenne des droits de l’homme n’ait pas été retenue au bénéfice de son client.

(…) Arrivé lundi au centre de rétention du Mesnil-Amelot, près de Roissy, Tarek, qui n’a pas demandé l’asile en France, «a été éloigné (…) à destination de Casablanca et sous escorte renforcée en raison de sa dangerosité», selon une source proche du dossier. La Cour européenne des droits de l’Homme (CEDH) avait classé son dossier sans suite. Il avait été condamné en France à douze ans de prison pour actes de torture, viol et menaces de mort, selon cette source.

Le Parisien